

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 17.03.2022

MOTION – BASES LÉGALES POUR LES DÉCISIONS DE TRIAGE

Pas de discrimination en cas de décisions de triage aux soins intensifs

Les personnes en situation de handicap ne doivent pas être discriminées dans l'accès aux traitements de soins intensifs. Une motion de Maya Graf, coprésidente d'Inclusion Handicap, demande au Conseil fédéral de créer les bases légales applicables aux décisions de triage.

La pandémie du Covid-19 a sensibilisé l'opinion publique au problème posé par les décisions de triage des malades, un sujet qui a suscité des discussions difficiles également au sein des hôpitaux. En cas de pénurie des ressources dans le secteur des unités de soins intensifs, les médecins doivent procéder au triage des patientes et patients. Parmi la patientèle, ce sont notamment les personnes en situation de handicap qui risquent de subir des discriminations lors de l'attribution des ressources en médecine intensive lorsque celles-ci sont limitées. Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales demandées par la motion, afin que personne ne soit discriminé du fait d'un handicap lorsque de telles décisions de triage doivent être prises.

Nécessité de bases légales démocratiquement légitimées

Aujourd'hui s'appliquent les directives de triage de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM). Les critères définis par ces directives étaient discriminatoires à l'égard des personnes en situation de handicap. Suite aux critiques formulées par les organisations de personnes handicapées, les directives ont été révisées fin 2020. On peut certes s'en féliciter ; or, ces directives n'ont pas de caractère contraignant. Maya Graf, conseillère aux États et coprésidente d'Inclusion Handicap, souligne en outre: « Lorsqu'il s'agit de tels arbitrages existentiels qui consistent à décider de la vie et de la mort de personnes, il est nécessaire de mener un large débat dans le cadre d'un processus démocratique ». « Des directives émises par une société de discipline ne peuvent en effet pas se substituer aux bases légales démocratiquement légitimées. » Dans ce domaine, le législateur suisse a jusqu'à présent omis d'exercer son devoir de protection contre la discrimination au sens des art. 11 et 25 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées ainsi que de l'art. 8 al. 2 et 4 de la Constitution fédérale. Le Conseil fédéral est à présent invité à créer les bases légales requises.

Renseignements

Maya Graf, coprésidente d'Inclusion Handicap et conseillère aux États BL
079 778 85 71

Caroline Hess-Klein, cheffe du département Égalité Inclusion Handicap
076 379 94 72 / caroline.hessklein@inclusion-handicap.ch

Julie Tarchini, responsable communication Inclusion Handicap
031 370 08 41 / julie.tarchini@inclusion-handicap.ch



Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,7 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 22 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec les 22 organisations membres.

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | COLISA (Conférence nationale suisse des ligues de la santé) | inclusion handicap ticino | insieme Suisse | Mucoviscidose Suisse | PluSport | pro audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse